

**REPORTING RÉGLEMENTAIRE DES ENTITÉS D'ASSURANCE SOUS SOLVABILITÉ 2**

|             |                |                  |                          |           |
|-------------|----------------|------------------|--------------------------|-----------|
| Référence : | Durée :        | Niveau :         | Modalités :              | Tarifs :  |
| AA219       | 2 jours - 14 h | Perfectionnement | Présentiel ou à distance | 2853,00 € |

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 02/07/2025 au 03/07/2025

**OBJECTIFS**

- Vérifier l'intégrité et la cohérence des principales écritures comptables en Vie et non vie, de la comptabilisation des assurances.
- Préparer l'ensemble des états liés aux exigences Solvabilité II en respect du calendrier des reporting.
- Appliquer les dispositions réglementaires et prudentielles propres à la comptabilité d'assurance et réassurance.

**Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations  
ici >>**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**L'exposé et les exercices permettent de préparer efficacement les états réglementaires.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de la comptabilité d'assurance, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Présentation détaillée des états réglementaires annuels
  - 1. QRT (Quantitative Reporting Template) de nature comptable
  - 2. QRT de nature SCR-MCR (Solvency Capital Requirement - Minimum Capital Requirement)
  - 3. QRT techniques et de réassurance
  - 4. QRT relatifs aux actifs
- B. Présentation détaillée des états nationaux spécifiques
  - 1. ENS (Etats spécifiques) comptable
  - 2. ENS prudentiels et statistiques
- C. Présentation des enjeux du contrôle prudentiel
  - 1. Limites et mérites de S1
  - 2. Organisation des 3 piliers S2
  - 3. Focus sur le bilan économique et le calcul du SCR
- D. Présentation de la documentation mise à disposition par l'EIOPA
- E. Panorama général du reporting prudentiel
- F. Présentation du planning réglementaire et des exigences EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority) et BCE (Banque Central Européenne)
  - 1. Année 2017
  - 2. Années suivantes
- G. Présentation du bilan économique
  - 1. Règles d'établissement du bilan économique
  - 2. Modalités pratiques de mises en oeuvre
- H. Présentation détaillée des rapports à produire
  - 1. RSR (Regular Supervisory Report)
  - 2. SFCR (Solvency Financial Condition Report)

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Comptables en charge des états réglementaires

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

2853,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/02/2025 à 08:31